

ADOPTION

RÈGLEMENTS NUMÉROS T-20-01 ET T-20-02

AVIS est par la présente donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 décembre 2019 à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 1800, boulevard Saint-Joseph, les règlements suivants seront adoptés :

- Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2020 (T-20-01)
- Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 (T-20-02)

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 20 novembre 2019.

Mathieu Legault Secrétaire d'arrondissement

ADOPTION

BY-LAWS NUMBERS T-20-01 ET T-20-02

NOTICE is hereby given, in conformity with section 146 of the Charter of Ville de Montréal, metropolis of Québec (CQLR, chapter C-11.4), that at the regular sitting of the borough council of Monday, December 2, 2019, at 7 p.m., in the council chamber of the borough hall located at 1800, boulevard Saint-Joseph, the following by-laws will be adopted:

- Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2020 (T-20-01)
- Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 (T-20-02)

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this November 20, 2019.